



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E107138

VALABLE JUSQU'AU 16/03/2026

ÉDITÉ LE 06/02/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2002

Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 16/06/2021

Capital : 19 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHATEAUROUX 2002B00042

Siret : 441 124 914 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6105714-001

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 79229645

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 79229645

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SAS ROBINET

46 RUE DES CLES MOREAUX  
36250 SAINT-MAUR

Téléphone : 02 54 22 00 89

Fax :

Portable :

Site Internet : [www.sas-robinet.fr](http://www.sas-robinet.fr)

E-mail : [contact@robinetetfils.fr](mailto:contact@robinetetfils.fr)

Responsabilité légale :

ROBINET NICOLAS PRÉSIDENT / CHAMPAGNE TIPHAINE, OLIVIA, SOLANGE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Effectif moyen : 5      Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/02/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/02/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	27/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	27/06/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1